

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24219</p>
---	--	---

SEANCE du : 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 décembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Thierry BAUDOUIIN	Bruno COTHOUIS <i>à partir de 19h40</i>	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIIN
Anne ROUX, pouvoir à Pascale FERCHAUD	Stéphanie FILLON, pouvoir à Yannick CHARRIER	Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN
Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN	Bruno COTHOUIS, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX jusqu'à 19h40

Secrétaire de séance : Bérangère BAZANTAY, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHERSON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Demande de subvention auprès de la région Nouvelle Aquitaine : pôle des solidarités Simone Veil

Madame le Maire présente le dossier.

La ville de Bressuire s'est engagée depuis plusieurs années dans la revitalisation de son centre-ville, en identifiant plusieurs enjeux de développement et plus spécifiquement le site dit de la "Maisonnée".

Cette ancienne maison de retraite - libre de toute activité depuis plusieurs années - offre un potentiel bâti à proximité immédiate de la mairie et de ses services.

La collectivité souhaite donc valoriser ce tènement foncier en répondant aux demandes d'associations et services publics.

L'opération se déroulera en 2 phases :

- Phase 1 : réhabilitation du bâtiment A (aile ouest) + bâtiment B + espaces extérieurs
- Phase 2 : réhabilitation du bâtiment A (aile est) + bâtiment G + espaces extérieurs

La phase 1 devrait être livrée au dernier trimestre 2026. La réalisation de la phase 2 débutera au 1er trimestre 2027 pour s'achever début 2028.

Le montant total de l'opération est estimé à 10 460 292€ HT dont 5 793 264 € pour la 1ère tranche. La municipalité va solliciter une subvention de 200 000€ auprès de la région Nouvelle-Aquitaine pour cette 1ère phase de travaux.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20241224-DG_DEL_2024_219-DE
 Date de télétransmission : 24/12/2024
 Date de réception préfecture : 24/12/2024

Afin de financer ce projet capital pour la Ville de Bressuire, les subventions suivantes seront sollicitées :

- Aide financière de la CAF
- Fonds de concours de la CA2B
- Aide à l'investissement et fonds chaleur département des Deux-Sèvres
- Fonds vert
- DSIL
- FRLA (Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité)
- Agence de l'eau
- FEDER (Europe),

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

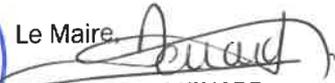
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 200 000€.
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la présente demande de subvention.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Bérangère BAZANTAY



Le Maire, 
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241224-DG_DEL_2024_219-DE
Date de télétransmission : 24/12/2024
Date de réception préfecture : 24/12/2024